



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le lycée Pierre Béghin - Moirans,
l'Académie de Grenoble et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

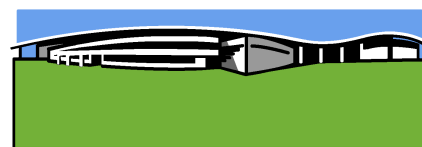
2018 - 2022



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Lycée Pierre Béghin - MOIRANS

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 - DIAGNOSTIC

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

4 - LES INDICATEURS

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET RÉGION)

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

PRÉAMBULE

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves. Cette collaboration s'articule autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

Les parties entendent ainsi promouvoir en tout premier lieu les valeurs et les principes de la République tel que le principe de laïcité. Elles s'engagent également à préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, ouverts sur le monde, à favoriser l'innovation dans le système éducatif, l'autonomie des établissements et leur adaptation aux postes et aux enjeux multiples du système éducatif.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, le contrat d'objectif tripartite permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 - DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques de l'établissement, du public accueilli et inscription territoriale

L'établissement de 1000 élèves répartis en quatre filières générales ou technologique mais sans filière post-bac est situé en zone centrale du département dans un contexte favorable. La population scolaire est plutôt favorisée au regard des CSP avec un écart de 10 points par rapport à la moyenne nationale. Les résultats au baccalauréat toutes séries confondues sont supérieurs aux moyennes académiques ou nationales et aux moyennes attendues.

Le taux de maintien qui était anormalement élevé a très nettement diminué suite au travail engagé autour des questions d'orientation en AP en particulier, du lien avec les familles et de l'évolution de la réglementation qui favorise les choix vers les séries technologiques, STMG en particulier.

L'équilibre de notre politique culturelle à l'égard des élèves, quels que soient le niveau ou la série est atteint. La commission culture y veille et l'équipe STMG est particulièrement attentive.

L'engagement des élèves et l'organisation de la vie scolaire sont propices au bon climat d'établissement. La réussite du parcours des lycéens est ainsi favorisée.

Les liaisons avec le collège doivent progresser avec des actions en direction des élèves et des actions en direction des enseignants (actions de formation du bassin). La liaison avec le supérieur est beaucoup plus structurée

2/ Points d'appui et d'amélioration

Le contrat d'objectifs antérieur présente un bilan positif et témoigne d'une posture réflexive des équipes.

Le parcours -3+3 est travaillé en interne avec un nouveau programme d'action ciblant l'ambition des filles dans la voie scientifique mené en 2° et première. Un projet de bassin est en cours pour intégrer dans la liaison avec les collèges la dimension pédagogique.

La liaison avec le Supérieur et les entreprises a été engagée et s'intensifie avec la réforme du baccalauréat afin de travailler sur l'ambition et de rassurer les familles dans le parcours post bac ; un travail en réseau d'établissement est amorcé sous différentes formes pour valoriser les identités respectives et les formations.

L'accompagnement personnalisé évolue et engage un travail plus ambitieux en termes de contenus et de stratégies discutés en conseil pédagogique. Il reste globalement disciplinaire au niveau 2°, ce qu'il conviendra de faire évoluer pour asseoir l'acquisition des compétences transversales ; l'éventail interdisciplinaire est plus large sur les autres niveaux et intègre un axe important dédié à l'orientation.

Le tutorat entre pairs dans le cadre de l'AP complètera les autres formes de tutorat déjà mis en place.

Le climat d'établissement actuel est particulièrement favorable aux apprentissages.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

Le prochain contrat d'objectifs pourrait s'articuler autour de la notion de parcours et d'accompagnement :

Un parcours avenir –3+3 renforcé sur l'ambition sur les séries L et S notamment.

Un parcours culturel et citoyen mieux articulé avec les apprentissages.

Actualisation de l'accompagnement personnalisé pour favoriser les pratiques différenciées et inclusives

La consolidation des liaisons, la pédagogie de projet, l'évaluation par compétences et l'usage du numérique pourraient étayer ces pistes de travail.

L'élaboration d'un projet de formation post Bac (BTS tertiaire), lié à un public potentiel est envisagé : il favoriserait la mixité des publics et serait adossé au tissu de PME-PMI locales.

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

- **Objectif 1 : Favoriser le parcours avenir des élèves.**

- **Objectif 2 : Valoriser l'acquisition des compétences**

- **Objectif 3 : S'engager dans les parcours culturel et citoyen articulés avec les apprentissages.**

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Objectif 1 : Favoriser le parcours avenir des élèves.

- Construire en partenariat et valoriser le parcours des élèves.
 - a. Construire le parcours des élèves du collège au post-bac (partenariats, dispositifs, préparation aux méthodes de l'université avec immersion dans le supérieur, échanges de pratiques, intervenants, explicitation des attendus, travail par compétences)
 - b. Stimuler l'ambition de nos élèves (immersion dans le supérieur, échanges de pratiques, liaison collège-lycée, entretiens individualisés, auto évaluation, développement de l'autonomie, accompagnement par les équipes)
 - c. Valoriser des actions en faveur de l'orientation, notamment des filles (ingénieurs pour demain, Innovatec, intervenant, stéréotypes, découverte INSA, forum métiers avec les parents et anciens élèves...)

Objectif 2 : Valoriser l'acquisition des compétences

- Développer la pratique pédagogique en vue de l'acquisition des compétences chez les élèves
 - a. Favoriser les pratiques différenciées et/ou inclusives
 - b. Travailler par compétences
 - c. Actualiser le projet d'accompagnement pédagogique

Objectif 3 : S'engager dans les parcours culturel et citoyen articulés avec les apprentissages.

- Favoriser les actions visant à développer les compétences psychosociales
 - a. Promouvoir le parcours citoyen
 - b. Valoriser l'égal accès au parcours culturel
 - c. Soutenir l'engagement de l'élève à travers des projets collaboratifs

4 - LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible

➤ Objectif 1 : Valoriser le parcours avenir des élèves.

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une action de liaison collège lycée	30	300
Taux de poursuites d'études selon affectation Parcoursup	90	98
Taux de poursuite d'étude dans les domaines scientifiques	50	60

➤ Objectif 2 : Valoriser l'acquisition des compétences

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux d'évaluation par compétences	30	50
Nombre d'aménagements formalisés : PAI, PAP, PPS, FLE, Dispositif Persévérance et DRE	60	80

➤ Objectif 3 : S'engager dans les parcours culturel et citoyen articulés avec les apprentissages.

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Pourcentage d'élèves par série impactés par une action culturelle spécifique	90	100
Nombre annuel de projets interdisciplinaires	5	15
Nombre d'élèves engagés dans l'établissement	430	490

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET RÉGION)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

➤ **Préambule**

La dotation globale allouée au lycée est fonction des effectifs et de la carte des formations spécifiques de l'établissement. Elle se décline en heures poste (HP), heures supplémentaires année (HSA) et en indemnités pour missions particulières (IMP). L'ensemble des moyens ainsi délégués doit permettre de conforter les choix effectués par l'établissement en mobilisant sa marge de manœuvre.

L'accompagnement des équipes à la mise en œuvre du contrat a été élaboré :

- en s'appuyant sur les éléments d'analyse issus du dialogue stratégique et du dialogue de validation statuant sur le projet de contrat
- lors du conseil de conseil de contractualisation d'accompagnement.

➤ **FORMATIONS**

La FTLV propose à l'établissement de planifier sa stratégie de formation sur les 4 ans du contrat et de demander des Formations d'Initiatives Territoriales (FIT) dans les 4 axes de culture commune :

- Faire réussir tous les élèves
- Numérique et innovation
- Valeurs de la république
- Ouverture sur le monde

Au regard des objectifs et leviers stratégiques, ainsi que des demandes formulées, les thèmes des formations identifiés sont :

1-Continuité des parcours (orientation des élèves – deux volets : orientation - parcours avenir et Ambition des élèves)

2-Hétérogénéité (enseigner et évaluer par compétence)

D'autres thèmes de formation peuvent également être demandés pour répondre aux différents besoins de l'établissement pendant la durée du contrat.

➤ **EXPERTISE-CONSEIL**

-Formation élève à haut potentiel existe dans le bassin

- Un recentrage sur les apprentissages qui passe par une approche par compétences avec réflexion sur diversité du public et modalités d'accompagnement des élèves dont l'AP

Région

➤ **Mesure 1**

Pour permettre aux élèves de participer à un parcours citoyen et culturel articulé avec les apprentissages, la Région s'engage à soutenir les projets favorisant la culture et la citoyenneté dans le cadre du dispositif « Découverte Région » et apporter une attention particulière aux projets développés par les élèves.

➤ **Mesure 2**

Pour permettre aux élèves de développer leurs ambitions, la Région s'engage à soutenir l'établissement dans ses actions destinées à accompagner les élèves dans leur orientation.

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à partir du 1er septembre 2018 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2022. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

<p>A, le</p> <p>Le chef d'établissement</p>	<p>A Grenoble, le</p> <p>La Rectrice de l'académie de Grenoble</p> <p>Fabienne BLAISE</p>
<p>A Lyon, le</p> <p>Le Président de la région Auvergne Rhône Alpes</p> <p>Laurent WAUQUIEZ</p>	